



BAREME TARIFAIRE 2025

SERVICES PERISCOLAIRES

Applicable au 1er septembre 2025

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS	1 ^{er} enfant			2 ^{ème} enfant et suivants		
	VACANCES		Mercredi	VACANCES		Mercredi
Tranches quotient familial	Journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	Journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas
Inférieur ou égal à : 915 €	7.90 €	4.60 €	7.90 €	6.50 €	4.00 €	6.50 €
de 916 à 1372 €	8.70 €	5.20 €	8.70 €	7.50 €	4.50 €	7.50 €
de 1373 à 1830 €	12.00 €	7.20 €	12.00 €	10.20 €	6.10 €	10.20 €
de 1831 à 2400 €	14.70 €	8.90 €	14.70 €	12.60 €	7.60 €	12.60 €
plus de 2400 €	16.10 €	9.70 €	16.10 €	13.70 €	8.20 €	13.70 €
Enfants RPIC : tarif unique	25 €	14 €	25 €	21.20 €	12 €	21.20 €
Enfant hors commune : tarif unique	31.00 €	17.50 €	31.00 €			

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

RPIC- tarif unique	4.00 €
HORS COMMUNE- tarif unique	4.00 €
Inférieur ou égal à 1372 €	1.50 €
de 1373 à 2400 €	2.00 €
plus de 2400 €	2.50 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 077-217704311-20250617-202503057-DE



La tarification des activités spéciales est en sus du présent tarif

TARIF ACCUEIL JEUNESSE

	Par semaine et par jeune inscrit
PASS Culturel et Sportif	10.00 €

Pas d'ouverture des inscriptions aux jeunes hors commune - *La tarification d'activités spéciales est en sus du présent tarif*

TRANSPORTS SCOLAIRES : participation des familles

Maternelles et élémentaires		selon l'échéancier trimestriel suivant :		
Pas de transport domicile le mercredi		❶ 31.10.2025	❷ 28.02.2026	❸ 31.05.2026
1 ^{er} enfant	168.00 €	66 €	50€	52 €
2 ^{ème} enfant	97.00 €	41 €	27 €	29 €
A partir du 3 ^{ème} enfant.	64.00 €	25€	19 €	20 €

CARTE DE POINTAGE CODE BARRE : Tarif de remplacement de la carte détériorée ou perdue

Carte originale	GRATUIT
-----------------	---------

RESTAURANT SCOLAIRE

- Elèves ayant leur domicile sur la commune	3.20 €
- Elèves RPIC	5.90 €
- Elèves hors commune	5.90 €
- Divers payants, extérieurs	14.80 €
- Stagiaires (sportifs)	9.20 €
- Personnel communal et enseignant	6.80 €

Pénalité d'inscription accueil périscolaire, extrascolaire et restauration = tarif x 1.5 €

Pénalité de retard de prise en charge des enfants : 10 €

